



L'Union Départementale CGT Ariège communique

Réforme des prud'hommes: le débat parlementaire reporté au printemps

Le gouvernement a décidé de reporter au printemps, après les municipales, le débat parlementaire sur la réforme prud'homale contestée qui supprime l'élection au suffrage direct des conseillers prud'homaux, en la dissociant du projet de loi sur la formation professionnelle.

Le gouvernement a estimé que les parlementaires avaient besoin « de plus de temps » pour l'examen de cette réforme, a indiqué le ministère du Travail.

Le projet de loi sur la réforme de la formation professionnelle et la démocratie sociale sera au menu du Parlement en février en procédure d'urgence (un examen dans chaque chambre).

Les deux projets – formation professionnelle et réforme prud'homale – seront présentés toutefois ensemble mercredi 22 janvier en Conseil des ministres par le ministre du Travail Michel Sapin.

Légiférer par ordonnance - Pour les prud'hommes, le gouvernement demande l'autorisation de légiférer par ordonnance pour fixer de nouvelles modalités de désignation des quelque 14.500 juges prud'homaux.

Selon le ministère du Travail, l'examen de cette réforme n'a pas un caractère d'urgence puisque le mandat des conseillers prud'homaux – juges non professionnels chargés de régler les litiges entre employé et employeur – a été prolongé de deux ans et doit être renouvelé, au plus tard, le 31 décembre 2015.

La suppression de l'élection prud'homale est contestée par des syndicats, en particulier la CGT, qui a lancé une pétition.

Participation à 25 % - Le principal argument avancé par le gouvernement est la chute régulière de la participation, à 25% en 2008. Quant au recours à l'ordonnance, il est justifié aux yeux de Michel Sapin, compte tenu de la « complexité » des nouvelles modalités de désignation des juges prud'homaux.